

Avenant N°1
au règlement de fonctionnement de la micro-crèche
Le Chat Botté

Le point **2. Ouverture Fermetures** est modifié comme suit :

- Ajout d'une période de fermeture du 19 au 24 octobre 2026.

Le point **6. Organisation du quotidien de l'enfant** est modifié comme suit :

- Ajout de la notion suivante : à partir du mois de novembre, les repas seront fournis par l'entreprise « Les Bocaux de Mamie ».

Fait à Peisey-Nancroix le 15 septembre 2026

Le Maire, Benoit RICHERMOZ

